

Programme de haute performance (PHP) de la FCE

PRÉAMBULE

Étant donné que les critères de sélection de la version de 2006-2007 du PHP ne seront pas publiés avant la fin du mois de novembre, ce document est publié dès maintenant pour rappeler tout le monde des critères d'admissibilité au PHP. Ceci permettra à tous les escrimeurs qui souhaitent faire partie du PHP de mieux planifier la première partie de la saison.

Les critères d'admissibilité sont essentiellement les mêmes que pour la saison 2005-2006.

3. Programme de haute performance (PHP) de la FCE

a) Admissibilité au PHP

La demande d'inscription au PHP ne se fait que sur invitation. Pour être invité(e) à devenir membres du PHP, un(e) athlète doit :

- I. avoir réussi la norme de HP, A, B, S ou JA au cours de la saison précédente;
OU BIEN
être classé(e) parmi les douze (12) premiers au classement d'admissibilité au PHP (CAPHP - voir la section b) après le Ch. canadien senior 06-07 en décembre 2006.

LA LISTE DES 12 TIREURS, ET DES 4 REMPLACANTS, INVITÉS À CHAQUE ARME SERA AFFICHÉE SUR LE SITE WEB DE LA FCE APRÈS LE CH. CAN. 06-07

Toutefois, les athlètes peuvent également recevoir une invitation à devenir membre du PHP des trois manières expliquées ci-après. Des invitations supplémentaires seront envoyées à tous les tireurs qui :

- III. sont reconnus par Sport Canada à titre de bénéficiaire du soutien du PAA (brevet d'athlète blessé(e)) pendant le cycle de brevetage en cours. La date limite normale s'applique;
- IV. réussissent une «norme A» (obtenue en fonction de la force calculée de la compétition) à une des deux premières épreuves du «CNA de DIV1» (en décembre et en janvier). Ces athlètes doivent envoyer un dossier complet de candidature au PHP dans les dix (10) jours suivant réception de leur invitation.

Au cas où l'épreuve du CNA à laquelle le résultat a été obtenu n'aurait pas été désignée compétition internationale de sélection pour la saison en cours, ce résultat ne sera pris en compte qu'à titre d'épreuve qualificative pour le PHP. AUCUN POINT OU NORME ne sera alors attribué pour le classement de sélection.

- V. sont sélectionnés pour le Championnat du monde junior et cadet 2007. Les athlètes qui sont sélectionnés pour ce Championnat doivent envoyer un dossier complet de candidature au PHP au plus tard le 7 février, 2007.

Seuls les tireurs qui sont acceptés au sein du PHP de la FCE apparaîtront dans le classement de sélection du PHP. Ce seront les seuls athlètes admissibles aux sélections internationales (projets de l'équipe nationale, épreuves de la Coupe du monde, Championnat du Commonwealth, Championnat du monde, Jeux mondiaux de la FISU, Jeux panaméricains et Jeux olympiques).

b) Classement d'admissibilité au PHP (CAPHP)

Le CAPHP servira à sélectionner les athlètes pour le PHP et il sera affiché (et mis à jour) sur le site Web de la FCE après chaque compétition. À chaque arme, les tireurs seront classés :

- I. premièrement en fonction de l'ID d'athlète obtenue au cours de la saison précédente, dans l'ordre suivant : $HP > A > B > S > JA$;
- II. deuxièmement, en fonction du total de points amassé aux trois (3) compétitions indiquées ci-après, organisées au cours de la même année civile précédant la date de sélection au PHP;
 - 1) le Championnat canadien 05-06 (mai 2006);
 - 2) le CCS n°1 (septembre 2006);
 - 3) le Championnat canadien 06-07 (décembre 2006);

Les points obtenus à chacune des trois compétitions ci-dessus seront attribués selon la grille suivante :

Place	Points
1	15
2	12
3	9
5 à 8	6
9 à 12	3

Départage des ex-aequos

Si deux athlètes ou davantage obtiennent le même total de points, ils seront départagés comme suit :

- 1) en fonction du meilleur résultat individuel, en terme de points. Si l'égalité persiste, ils seront départagés comme suit :
- 2) en fonction du meilleur résultat individuel en terme de place au Championnat canadien 06-07. Si l'égalité persiste, ils seront départagés comme suit :
- 3) en fonction du meilleur résultat individuel en terme de place au CCS n°1.

c) Procédure de candidature au PHP

Pour être acceptés au sein du PHP, les athlètes doivent :

- 1) être membres compétitifs en règle de la FCE pour la saison en cours;
- 2) acheter une licence de la FIE sur le site Web de la FCE au plus tard le 15 décembre de la saison en cours;
- 3) recevoir une invitation à devenir membre du PHP; et
- 4) soumettre un dossier complet de demande d'adhésion au PHP au plus tard le 15 décembre de la saison en cours. La trousse d'inscription est disponible sur le site Web de la FCE.

Si un(e) athlète invité(e) ne soumet pas de dossier complet de demande d'adhésion au PHP avant la date limite, sa place sera attribuée au (à la) remplaçant(e) suivant(e). Les remplaçant(e)s doivent donc soumettre également un dossier de demande d'adhésion avant la date limite. Si le ou la remplaçant(e) en question n'est pas accepté(e) au sein du PHP, son dossier de candidature lui sera retourné.

Les athlètes qui ont été acceptés au sein du PHP apparaîtront dans le classement de sélection de HP publié le 15 décembre ou après. Tous les tireurs qui seront invités au PHP pendant la saison seront ajoutés à cette liste au moment où ils seront acceptés.